

Broglie
27270

Mairie

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux Mil Vingt et Un, le dix décembre à vingt heures et zéro minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur BONNEVILLE Roger, Maire**.

Présents : Mme DUTOUR Martine, 1^{ère} Adjointe
M. PAGNIE Patrice, 2^{ème} Adjoint
Mme DUBOC Dominique, 3^{ème} Adjointe
M. GALLIER Thierry, 4^{ème} Adjoint

M. LEROUGE Christian, Mme TESSIER Laurence, M. LATHAM Amaury,
M. SEHET David, Mme COUVREUR Laëtitia, Mme BRUMENT Magali
Mme HARANG Vanessa, M. de BROGLIE Philippe-Maurice,
Conseillers Municipaux.

Excusés : M. DESCHAMPS Jean-Yves qui donne pourvoir à M. SEHET David,
Mme DEROIN Jennifer.

Secrétaire de séance : Mme TESSIER Laurence.

DATE DE CONVOCATION : 29/11/2021

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

RENDU EXECUTOIRE PAR TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

OBJET : MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Monsieur le Maire rappelle les recrutements intervenus en 2021 : Mlle Tania VOSLION, Adjoint d'Animation, en remplacement de Mme Laure DELAIRE partie à la retraite le 1^{er} septembre, Mme Patricia VAN DER HEYDEN, Secrétaire Générale et Directrice des Services, en remplacement de Mme Maryline GUILLE qui partira à la retraite le 1^{er} avril 2022, et M. Lucien BREQUIGNY, nouvel agent des Services Techniques, recruté sur un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe resté vacant après avancement de grade. Par ailleurs, les postes restés vacants à la suite d'avancements de grade mais non destinés à être de nouveau pourvus peuvent être supprimés sans avis du Comité Technique : ainsi, il peut être procédé à la suppression d'un poste d'Adjoint Administratif à temps complet et de trois postes d'Adjoint Technique (deux à temps complet et un pour 33/35^{ème}), les autres postes restant vacants étant conservés en cas de besoin pour remplacement (en particulier, 2 agents des écoles partent à la retraite en 2022 et 1 agent technique envisage une rupture conventionnelle) et nomination d'agents lauréats de concours correspondant à des besoins du service (agents occupant les fonctions d'ATSEM et de DGS). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la mise à jour résultante au 10/12/2021 du tableau des effectifs selon annexe ci-après.

Rendu Exécutoire après Dépôt

en Préfecture

le 13 DEC. 2021
et Publication ou Notification
du

le Maire



Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Le Maire, **Roger BONNEVILLE**.



ANNEXE à la délibération DCM 2021-12-10-04

Tableau des effectifs de la Commune de BROGLIE au 10/12/2021

Commune de BROGLIE (27270)		au 10/12/2021	
Tableau des effectifs - Délibération DCM 2021-12-10-04 du 10/12/2021		/35èmes	F/C/V (*)
Filière Administrative			
Catégorie A			
	attaché territorial	35,00	V
Catégorie B			
	rédacteur territorial principal de 1ère classe	35,00	F
	rédacteur territorial	35,00	V
Catégorie C			
	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	35,00	C
	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	35,00	F
	adjoint administratif territorial	35,00	V
Filière Technique			
Catégorie B			
	technicien territorial	28,00	F
Catégorie C			
	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35,00	F
	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35,00	V
	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	35,00	F
	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	35,00	F
	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	35,00	F
	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	35,00	F
	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	35,00	F
	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	33,00	F
	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	30,00	F
	adjoint technique territorial	35,00	F
	adjoint technique territorial	35,00	V
	adjoint technique territorial	35,00	V
	adjoint technique territorial	33,00	V
	adjoint technique territorial	35,00	C
	adjoint technique territorial	30,00	V
Filière Médico-Sociale			
Catégorie C			
	agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	35,00	F
	agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	35,00	F
	agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	35,00	V
Filière Animation			
Catégorie B			
	animateur territorial principal de 1ère classe	35,00	F
Catégorie C			
	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	35,00	V
	adjoint territorial d'animation	35,00	F
	adjoint territorial d'animation	20,00	F

(*) F=Fonctionnaire / C=Contractuel / V=Vacant